

SERIE - Les dix embrouilles de la ferme des Mille vaches

7 janvier 2014 / [Fabrice Nicolino \(Reporterre\)](#)



Un projet de ferme de mille vaches en Picardie, pour produire du lait à bas coût et de l'énergie renouvelable ? Trop beau. Sauf que dix embûches transforment ce mirage en un désastre écologique.

A Drucat et à Buigny-Saint-Maclou, dans la Somme, un entrepreneur de BTP, Michel Ramery, veut construire une "ferme" concentrant mille vaches pour produire de l'énergie (par leur lisier)

et du lait à prix cassé. L'examen du dossier révèle son impact nuisible.

Les petits secrets du préfet

Récapitulons. Le 1^{er} février 2013, le préfet de la Somme prend un arrêté qui autorise l'ouverture d'une ferme de 500 vaches associée à un méthaniseur industriel. Le 19 février, l'avocate de l'association Novissen lui réclame par courrier recommandé la copie du ténébreux dossier ayant conduit à cette décision. Le 18 mars, la même réitère la demande par lettre recommandée avec accusé de réception. Le même jour, elle saisit la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), qui donne le 18 avril un avis favorable à la communication des pièces réclamées par les opposants. Il faudra pourtant attendre novembre pour que le préfet accepte de communiquer le dossier, entretenant bien entendu doutes et inquiétudes. Pourquoi une si longue rétention d'information de la part d'un fonctionnaire de la République ?

Le grand risque méconnu des médicaments

Le scandale est, dans ce domaine, légal. Pour se donner une idée de ce qui serait utilisé dans la « Ferme des 1000 vaches », se rapporter à deux sources principales. La première est l'[Index des médicaments vétérinaires autorisés en France](#). La seconde est la liste, définie par arrêté, de [ceux employés dans l'élevage](#). Le tout est interminable, et contient des antibiotiques, des anthelminthiques, des anticoccidiens, des douvicides, des hormones, des vaccins, etc. À votre avis, comment soigne-t-on les mammites à staphylocoque doré ou la diarrhée virale bovine ?

La concentration en un même lieu de tant d'animaux rend inévitable l'usage constant, massif, de médications chimiques préventives ou curatives. Le résultat est inscrit dans le projet, et pour ne prendre que l'exemple des antibiotiques, il est catastrophique. Dans le monde, 50 % des antibiotiques produits sont destinés aux animaux, pour l'essentiel d'élevage, entraînant mécaniquement des phénomènes de résistance et l'apparition de souches microbiennes potentiellement meurtrières pour les animaux et les hommes. Ce qu'on appelle couramment l'antibiorésistance.

Avis autorisé du professeur Antoine Andremont (Laboratoire de bactériologie médicale de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard) : « [Nous sommes dans une situation précatastrophique. C'est le moment d'agir](#) ». Et c'est à ce moment qu'on tente d'ouvrir la « [Ferme des 1000 milliards de microbes](#) »

. Cherchons l'erreur.

La disparition programmée des vrais éleveurs

Faut-il croire l'éternel discours sur la promesse d'emplois ? Un élevage de mille vaches ne saurait devenir le miracle de la multiplication du lait. Ce qu'on produirait ici d'un côté ne le serait évidemment pas ailleurs. Or la gestion de mille vaches requiert environ cinquante emplois dans des exploitations normales d'élevage laitier. Certes, l'autorisation ne porte sur l'heure que sur cinq cents vaches, mais comment croire que l'on s'arrêtera là ? Le seuil de rentabilité de l'affaire est fixé par un responsable du projet, Michel Welter, à huit cent cinquante bêtes au moins. La Ferme des mille vaches pourrait employer une dizaine de personnes au mieux, ce qui implique mécaniquement une disparition d'une quarantaine d'emplois : en effet, la production massive de lait à bas coût de revient créera une concurrence à laquelle ne pourront résister les exploitants alentour.

Sans compte les effets secondaires, dont une désertification accrue. Commentaire général de la Confédération paysanne : *« Ce type d'implantation signe la fin du monde paysan : avec ce modèle, combien d'élevages laitiers seront encore nécessaires en France en 2020 ? Le calcul est simple : 2 500 à la place de 70 000 ! »*.

Les surprises de l'alimentation en eau

Comment alimenter en eau une pareille installation ? Selon les prévisions officielles de la préfecture de Picardie, *"l'élevage nécessite la réalisation de forages pour l'alimentation en eau de l'exploitation (40.000 m³/an)"*, comme indiqué dans ce document de 2011 :



"En effet, le réseau d'alimentation en eau potable n'est pas en mesure de fournir le volume nécessaire et présente une eau trop chlorée ».

C'est presque rigolo. L'eau du robinet ne va pas. Il faudra puiser dans une nappe phréatique qui sera, dans le même temps, inévitablement polluée par l'épandage du digestat issu du méthaniseur. Au programme : résidus médicamenteux, dont des antibiotiques, nitrates, pesticides. Il est prévu de se brancher sur le réseau d'adduction d'eau potable pour nettoyer le

gigantesque hangar-étable et faire boire la poignée de salariés. Mais pour cela, il faudra tirer sur l'eau venue de Nouvion, village voisin. En effet, le captage de Drucat, menacé par les pesticides, est fermé.

Mais où ira donc le digestat ?

Bon appétit. Il s'agit en effet de récupérer un savoureux mélange d'urine et d'excrément, de mélanger ce lisier à d'autres déchets, et de passer le tout dans le méthaniseur géant, censé produire électricité et chaleur. Reste la délicate question du digestat, ce résidu solide composé de tout ce qui ne s'est pas changé en gaz. Où diable balancer ces 40 000 tonnes par an ? La Bretagne et la France se ruinent en plans d'action pour limiter les épandages, responsable des marées vertes. Malgré les promesses, la méthanisation ne règle rien. Extrait du rapport du ministère de l'Agriculture sur la méthanisation (par Philippe Balny et François Roussel, en décembre 2012) : « *La méthanisation conserve les fertilisants que sont l'azote [précurseur des nitrates] et le phosphore* » et ne saurait donc apporter « *en elle-même de solutions aux excédents de fertilisants organiques* » là « *où les plans d'épandage sont saturés* ». M. Ramery aurait besoin de trois mille hectares pour épandre son digestat, et tout indique qu'il n'en a probablement aujourd'hui que la moitié : il doit en effet passer de multiples contrats avec des agriculteurs disposant de superficies disponibles pour cet épandage. Où ira donc le digestat ?

Pourquoi pas des déchets industriels ?

L'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2013, autorisant l'ouverture, précise aimablement : « *La capacité maximale de traitement du méthanier est limitée à 19 150 t/an pour les déchets agricoles de l'exploitant et à 13 050 t/an pour les déchets extérieurs, soit un total maximal de 32 200 t/an. Les apports extérieurs traités par le méthaniseur ne pourront excéder en aucun cas 41% du total* ».

Voici cet arrêté :



En clair, près de la moitié de ce qui serait enfourné dans le méthaniseur ne proviendra pas de la ferme industrielle. Mais d'où, alors ? Le moins que l'on puisse écrire, c'est que l'opacité est

totale. La communauté de communes de l'Abbevillois, qui englobe Drucat, est à la recherche effrénée, depuis des années, d'un lieu pouvant abriter une déchetterie, recevant notamment des "déchets verts". La Ferme des mille vaches dissimule-t-elle au passage un projet de cette sorte ?

Les textes officiels prévoient qu'un méthaniseur peut être alimenté par des boues de stations d'épuration, des déchets hospitaliers ou de l'industrie pharmaceutique, des ordures ménagères. Que va-t-on faire fermenter dans le méthaniseur de Drucat ?

Un méthaniseur agricole ou industriel ?

Évidemment, il y a détournement de la loi. Pas de sa lettre, mais de son esprit. **Le décret du 16 février 2011** « *relatif aux modalités de production et de commercialisation agricoles de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation* » vise explicitement les paysans. Dans l'esprit du législateur, il s'agit d'accorder une (petite) ressource supplémentaire à des paysans souvent menacés de disparition. Mais M. Ramery est-il un paysan ?

Sur le papier, oui, car il est le propriétaire d'une ferme de deux cents vaches à Airaines, non loin d'Abbeville. Mais en réalité, et personne ne le conteste, il est un grand industriel du BTP, et c'est en industriel qu'il a pensé le projet des « 1000 vaches ». Autrement dit, il utilise un dispositif créé pour d'autres, sans avoir à subir la réglementation et les contrôles d'une activité industrielle potentiellement dangereuse. Car faire fermenter des dizaines de milliers de tonnes d'un mélange produisant un gaz, c'est dangereux. Les deux « *digesteurs* » contiendraient chacun 4 500 m³ d'une tambouille fermentescible.

La taille du méthaniseur est en soi un problème, car avec sa puissance de 1,489 MW (mégawatts), il est sept fois plus important que la moyenne des méthaniseurs agricoles projetés la même année – 2011 – que lui : **soit 0,2 MW**.

Enfin, soulignons qu'un méthaniseur agricole a le **grand avantage d'être subventionné**.

Impossible, pour le moment du moins, de connaître dans le détail les aides publiques obtenues par la « *Ferme des 1000 vaches* ».

Les bonnes affaires de M.Mouton

Comme dans une fable, tout oppose jusqu'à la caricature les maires de Drucat et de Buigny-Saint-Maclou. Le méthaniseur serait installé sur le territoire de Drucat, mais la ferme elle-

même sur celui de Buigny, dont le maire est Éric Mouton. M. Mouton, par ailleurs architecte, a dessiné les plans de la « *Ferme des 1000 vaches* ». **Montant du contrat** : 40 000 euros. En tant que maire, il soutient sans réserve le projet.

La farce des gaz à effet de serre

Défense de rire. La France tente de faire croire qu'elle diminue ses émissions de gaz à effet de serre, qui tournent, selon les chiffres officiels, autour de 500 millions de tonnes d'équivalent-CO2 par an. **Sont oubliées en route** les importations, qui permettent d'externaliser – selon l'étude **Davis-Caldeira de 2010** - environ 30 % de ces émissions contenues dans les jouets ou les tee-shirts venus d'ailleurs. Face à ces quantités astronomiques, le méthane qui serait économisé par la ferme-Ramery est si dérisoire, si proche de zéro que nulle autorité ne se hasarde à seulement l'estimer. C'est pourtant l'un des arguments prétendument massue utilisés contre les opposants.

Et la circulation, dans tout ça ?

Le projet Ramery ne s'embarrasse pas de précisions. Pour ce qui concerne la circulation automobile, la clé est la départementale 928, qui longe et dessert la ferme éventuelle, et où roulent déjà 7300 véhicules par jour. C'est par elle qu'arriveront les déchets venus d'ailleurs, par milliers de tonnes. C'est par elle que repartiront les 40 000 tonnes de digestat à épandre sur les 2700 hectares de terres agricoles prévus. Selon les calculs – faits sur un coin de table ? – de la préfecture, il ne peut y avoir de problème. Citation : « *En période de pic : 60 tracteurs, 2 camions, 15 véhicules utilitaires. Cela représentera en moyenne entre 0.15% à 0.3% du trafic routier et en période de pointe entre 1% à 4% du trafic routier de la CD928* ». Réponse de l'association Novissen : « *Ces chiffres n'ont aucune signification, faute de tenir compte de la montée en puissance du site'. S'ils concernent la première année avec peu de vaches et pas encore de méthaniseur, qu'en sera-t-il ensuite avec 1 750 bêtes et un méthaniseur à plein régime ?* ».

LA SUITE : *Derrière l'usine agricole des Mille vaches, les étranges amitiés du PS.*

Complément d'infos : De nombreuses manifestations ont lieu le **7 janvier contre le projet de la Ferme des Mille vaches**

Tous les volets de l'enquête et d'autres informations sont rassemblées dans *Le Dossier de la Ferme des Mille Vaches*.

Source : Fabrice Nicolino pour *Reporterre*.

Photo : *Envie de paysans*.

Lire le premier volet de cette enquête : *Dans la Somme, le projet des Mille Vaches veut transformer l'agriculture en industrie*.

Pour une information libre sur l'écologie, soutenez *Reporterre* :



- Emplacement : Accueil > Enquête >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/SERIE-Les-dix-embrouilles-de-la>